



Communiqué de presse

Amiens, le 18 mars 2013

## **Pour une réforme des rythmes scolaires réussie, Gilles Demailly choisit une mise en application à la rentrée 2014**

**La commune d'Amiens mettra en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.**

**Gilles Demailly, maire d'Amiens, président de la Commission Education de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)**, rappelle que l'AMGVF travaille sur la question des rythmes scolaires depuis 2008 et qu'elle avait pris position, dans le souci de la réussite scolaire et du bien-être de l'enfant, contre la semaine de 4 jours. L'AMGVF est aussi favorable à la scolarisation des enfants avant l'âge de 3 ans et à une meilleure formation des enseignants.

Ces trois points sont au cœur des priorités du ministère, ce dont se félicite Gilles Demailly. La formation des enseignants et la scolarisation dès 2 ans seront d'ailleurs à mettre au crédit de l'action gouvernementale dès la rentrée 2013. Cela est essentiel.

Dans une ville comme Amiens, la mise en application de la réforme des rythmes scolaires demande plus de temps. Gilles Demailly évoque d'ailleurs plus justement une réforme des « rythmes de l'enfant ». Car ce n'est pas uniquement le temps scolaire qui est repensé, mais aussi le temps extrascolaire : **l'accueil périscolaire du matin, le temps du midi (dont la restauration scolaire), l'accueil périscolaire du soir, l'accueil du mercredi en centres de loisirs, l'accueil pendant les petites et grandes vacances. Dans tous ces moments, l'enfant est sous la responsabilité de la Ville** et non de l'Education nationale.

La réforme doit donc se faire dans un dialogue serein entre la Ville et la Direction académique, puisqu'elle concerne autant les personnels de l'Education nationale que ceux de la Ville (animateurs, personnel de restauration, agents d'entretien, policiers municipaux surveillant les entrées d'école). Il faut donc prendre le temps de tout remettre à plat.

Les réunions et rencontres menées par Gilles Demailly ces derniers mois avec les représentants des enseignants, les directeurs d'établissement, les personnels de la collectivité et les représentants des parents d'élèves ont abouti à ce consensus général : la nécessaire réussite de la réforme demande de poursuivre et renforcer les échanges pour parvenir à une mise en application à la rentrée 2014.

**Les effets d'une réforme en profondeur des rythmes de l'enfant étant attendus à moyen terme et non à court terme, précipiter dès 2013 une mise en œuvre insuffisamment préparée aurait pu décourager ceux qui devaient l'appliquer et risquer un échec.**

Dès le mois d'avril 2013, un cycle de séminaires de travail et de conférences avec des spécialistes des questions de l'enfant est prévu à Amiens. Il permettra de **faire émerger des propositions à l'automne et de les faire valider avant la fin 2013**. A cette époque, les grandes lignes de la nouvelle organisation seront ainsi connues : les parents mais aussi les acteurs proposant des activités aux enfants (associations, équipements culturels et sportifs...) bénéficieront alors d'assez de recul pour une mise en œuvre à la rentrée 2014. Cela permettra aussi à la Ville de chiffrer puis d'intégrer dans son budget 2014, voté en décembre, les incidences financières de la réforme. Si les considérations financières n'ont pas guidé Gilles Demailly dans son choix pour 2014, la question d'une pérennisation de l'aide de l'Etat au-delà de 2013 et plus largement la question des aides de l'Etat aux collectivités, notamment les plus pauvres, restera un élément crucial.

**Le dialogue sur la réforme des rythmes scolaires se poursuit et s'enrichit donc à Amiens, dans l'intérêt des élèves amiénois, de leurs familles, et de tous ceux qui œuvrent au quotidien à favoriser leur réussite.**

Contact presse :

Service Relations Presse Ville d'Amiens - Amiens Métropole

Alexis Durand  
03 22 97 40 99  
06 25 50 15 35  
a.durand@amiens-metropole.com

Sandrine Gandega  
03 22 97 43 24  
06 27 31 30 45  
s.gandega@amiens-metropole.com